Solutions **RH & Salaires** à l'international

DEPUIS 1972

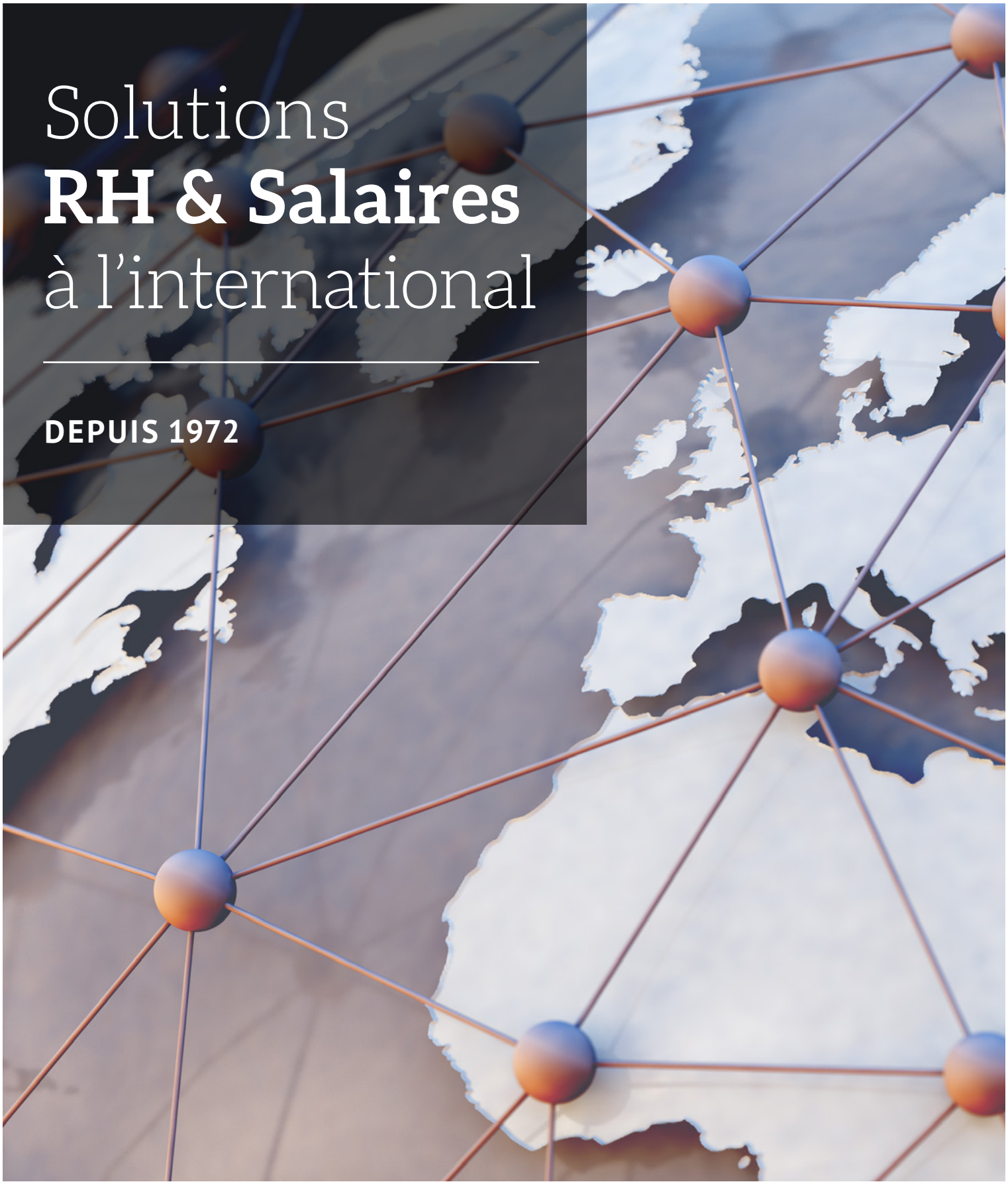

Interfisc
GROUP

Interfisc, **more than** just **payroll**

BIENVENUE DANS NOTRE MONDE DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER !

Interfisc propose depuis 1972 des solutions RH et salaires à l'international, en Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni et Italie.
Depuis nos bureaux aux Pays-Bas et en Belgique, notre équipe internationale de quarante-cinq collaborateurs attentifs et passionnés met son expertise à votre service.

VOTRE PROBLÉMATIQUE

En tant qu'employeur, vous êtes supposés connaître et appliquer parfaitement la législation et la réglementation en matière de ressources humaines. Ce n'est pas toujours simple, en particulier lorsque vos salariés travaillent à l'étranger. Dans ce cas, vous avez besoin de pouvoir compter sur un partenaire solide, expert en la matière. Chez Interfisc, nous vous soulageons entièrement de la gestion administrative de vos employés à l'étranger.

POURQUOI CHOISIR INTERFISC ?

Toutes les tâches administratives qui vous incombent vous sont retirées ou réduites au maximum. Vous pouvez ainsi vous consacrer totalement à votre cœur de métier.

Outre la gestion de la paie, nous offrons bien plus encore :

- La connaissance approfondie des règles locales en matière de droit du travail, de sécurité sociale, d'imposition, d'avantages sociaux, de santé et de sécurité
- Nous vous informons des changements intervenant dans la réglementation locale, et nous vous proposons des solutions concrètes
- Un interlocuteur référent pour toutes vos questions
- L'expert de la gestion de la paie à l'international depuis 1972
- Nous parlons votre langue !

Nous proposons nos services ici :

- Pays-Bas
- Allemagne
- Royaume-Uni
- Belgique
- France
- Italie

Bref, Interfisc s'en occupe pour vous.

TOUT SOUS UN MÊME TOIT

Vous choisissez vous-même les process RH & Payroll que vous souhaitez traiter en interne et ceux que vous souhaitez nous déléguer. Plus vous centralisez de pays chez nous, plus vous nous confiez d'éléments de votre gestion salariale, et plus il vous est facile de tenir à jour la gestion de vos paies à l'international. Vous souhaitez changer de prestataire à l'étranger et en profiter pour augmenter l'efficacité de vos process RH et Payroll à l'étranger ? Avec notre service de transfert, vous accédez de manière efficace et sécurisée à une solution intégrée pour toutes ces responsabilités, dans plusieurs pays si vous le souhaitez.

Interfisc est un **bon sparring-partner**

« Interfisc nous a donné des conseils réalistes et nous avons pu discuter ensemble franchement, à la belge. Cette attitude nous a mis en confiance. »

CFE

Interfisc offre le confort d'un **interlocuteur unique**

« Nous avons apprécié qu'Interfisc soit notre seul interlocuteur. Notre société est trop petite pour disposer de son propre département RH.
Nous avons donc confié notre gestion salariale et l'administration des RH à Interfisc. »

Weir Minerals

Interfisc est notre **interlocuteur de confiance** à **l'étranger**

« Nous avons pu constater à quel point Interfisc est déterminé à nous accompagner dans notre réflexion, même pour commencer dans un nouveau pays.
Nous avons apprécié qu'Interfisc soit notre propre interlocuteur de confiance, particulièrement pour des pays comme la France ou l'Italie, dont nous ne connaissons ni la langue ni la réglementation. »

Heuver

Grâce à nos **5 piliers**, nous assurons le bon déroulement de votre gestion salariale à l'international

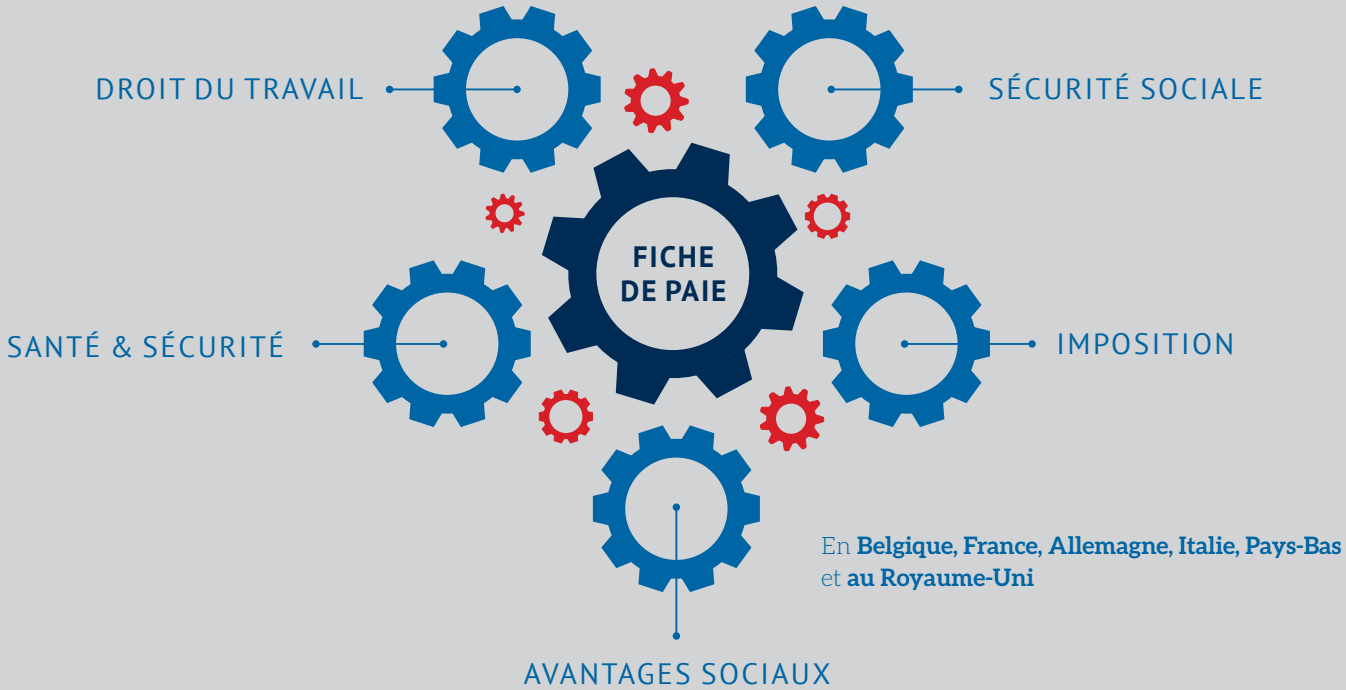

En **Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas** et **au Royaume-Uni**

Si l'édition d'une fiche de paie semble simple, mais dans la pratique, de nombreux éléments doivent être pris en compte. En particulier en cas d'emploi à l'étranger. Notre modèle sur 5 piliers souligne combien le droit du travail, la sécurité sociale, l'imposition, les avantages sociaux et la santé & la sécurité influent sur une fiche de paie. Nous prenons en compte tous ces piliers dans notre gamme de services, ce qui nous permet d'établir des fiches de paie correctes et de bien gérer votre administration RH. Interfisc est l'expert de la gestion de la paie et des congés dans plusieurs pays.

Mais comme vous le constatez, nous faisons bien plus que la paie. Avec nous à vos côtés :

- Vos salariés reçoivent le bon salaire, au bon moment
- Vous proposez des conditions de travail intéressantes et judicieuses
- Vos contrats de travail sont conformes et à jour
- Vos salariés soient accompagnés en cas de maladie et vous connaissez vos devoirs
- Vos salariés et vous-même êtes bien assurés
- Votre entreprise satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires dans les pays où vos salariés travaillent
- Les impôts et cotisations sociales sont versés aux bonnes instances, même en cas d'activité dans plusieurs pays

Quels bénéfices pour vous ? Une méthode totalement intégrée qui vous permet de nous confier vos tâches administratives RH en toute simplicité. Nous veillons que tout soit correct et traité au bon endroit. Vous n'avez plus à vous soucier de rien.

Les **5 piliers** dans la **pratique**

DROIT DU TRAVAIL

Le droit du travail est propre à chaque pays et contient des dispositions obligatoires, ce qui rend l'administration complexe pour l'employeur. Dans toutes les phases de la relation de travail avec votre employé, il est important de faire les bons choix. C'est pourquoi chez Interfisc nous veillons à ce que vous disposiez des bonnes informations et nous vous accompagnons dans les démarches concernées, comme l'établissement d'un contrat de travail et des documents complémentaires (congés, voiture d'entreprise, règlement de travail, procédures de licenciement…).

SÉCURITÉ SOCIALE

Chaque pays possède son propre système de sécurité sociale ainsi que les assurances obligatoires concernées. Dans de nombreux pays, il subsiste des risques financiers que vous pouvez ou devez couvrir par des assurances complémentaires. Aux Pays-Bas, par exemple, les employeurs ne cotisent pas au fond de pension légal, ce qui fait de la pension complémentaire de l'employeur un élément crucial des conditions de travail. Au Royaume-Uni en revanche, vous devez inscrire vos employés auprès d'un fond de pension (auto-enrollment). Cela semble évident lorsque l'on est au courant, mais ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles.

En tant qu'employeur, vous devez couvrir rapidement les dommages financiers de vos employés. Nous vous indiquons à quelles assurances obligatoires vous devez souscrire et quelles sont les options en matière d'assurances complémentaires. Ainsi, personne ne court de risque inutile et vous offrez à vos employés des conditions de travail conformes, même quand ils travaillent à l'étranger.

IMPOSITION

Les accords fiscaux internationaux déterminent où les impôts doivent être payés. Les règles concernant le calcul et la contribution des impôts varient cependant en fonction de chaque pays. C'est précisément en raison de ces différences locales qu'il n'est pas facile pour les employeurs de satisfaire à l'intégralité des obligations administratives dès le début.

Interfisc vous accompagne dans ce type de tâches :

- Évaluation de l'obligation fiscale en cas d'activité dans plusieurs pays et conseils en matière d'optimisation fiscale
- Information et conseils sur les différentes sortes d'impôts, les taux qui s'y appliquent et les déductions
- Établissement et envoi des déclarations, ainsi que la communication avec les instances concernées.

AVANTAGES SOCIAUX

Des avantages sociaux attractifs permettent d'attirer et de retenir plus facilement les bons employés. Un bon salaire ne suffit plus aujourd'hui. Des avantages en nature tels qu'une voiture d'entreprise, un téléphone avec abonnement et un ordinateur portable sont indispensables pour beaucoup de candidats. La réglementation et les habitudes en matière d'avantages sociaux varient dans chaque pays, ainsi que leur traitement fiscal. Nous vous aidons à comprendre et à appréhender ces différences.

Nous vous accompagnons dans les thématiques suivantes :

- Véhicule d'entreprise et remboursement des frais de transport
- Appareils mobiles et abonnements
- Règlementation du télétravail et des heures de travail flexible

SANTÉ & SÉCURITÉ

Chez Interfisc, nous vous guidons dans le domaine de la maladie et des arrêts de travail. Dans de nombreux pays, l'employeur adhère à un organisme officiel qui s'occupe du rétablissement de l'employé. Aux Pays-Bas par exemple, l'employeur en supporte une grande part, potentiellement pendant deux ans. Vous êtes passé à côté d'une démarche administrative ? Les conséquences sont souvent très lourdes.

Avec notre accompagnement :

- Votre comptabilité est conforme aux obligations administratives
- Nous vous aidons à enregistrer les congés maladie et nous proposons un accompagnement aux salariés malades dans différents pays
- Nous vous proposons des solutions pour vous assurer contre les risques

Opérer à l'international depuis son **propre siège ?**

En général, il n'est pas nécessaire d'avoir un établissement propre pour employer du personnel à l'étranger. Toutefois, un établissement peut parfois être judicieux, pour des raisons fiscales ou autres, voire nécessaire. Dès lors, vous pouvez procéder de diverses manières. Nous réfléchissons ensemble aux options qui correspondent le mieux à votre situation. Nous vous informons naturellement des conséquences fiscales de vos choix. En effet, non seulement les taux d'imposition varient en fonction des pays, mais aussi les règles spécifiques.
Aux Pays-Bas, par exemple, la gestion de la comptabilité est moins strictement régulée qu'en Belgique. Un entrepreneur aux Pays-Bas dispose ainsi d'une plus grande liberté dans le choix des durées d'amortissement, contrairement à la Belgique, où la comptabilité doit être mise en place selon des règles strictement définies. Outre les ressources humaines, vous pouvez également nous confier les formalités relatives à la création d'un établissement aux Pays-Bas, la mise en place de la comptabilité ainsi que sa tenue, les déclarations et rapports requis. Pour les autres pays, nous serons heureux de vous mettre en contact avec l'un de nos partenaires.

Qui sommes-nous ?

Outre des connaissances approfondies et une expertise éprouvée, nos collaborateurs sont attentifs et inventifs. Ils pensent en termes de solutions. Contactez-nous pour prendre un rendez-vous sans engagement. Nous serons heureux de discuter de vos besoins et de de la manière dont nous pourrons y répondre.

Contactez-nous au :

0032 (0)3 825 5003
welcome@interfisc.fr

Prins Boudewijnlaan 30, bus 7
B-2550 Kontich

Interfisc
GROUP